



## Le Saint-Siège

---

**MESSAGE DU PAPE PAUL VI  
À MONSIEUR RENÉ MAHEU,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO, À L'OCCASION DU  
25<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION\***

*A Monsieur René Maheu  
Directeur général de l'UNESCO*

Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Nous fournit l'occasion de vous exprimer, avec Notre satisfaction pour l'oeuvre accomplie, les vœux que Nous formons pour son fécond développement. Les grandes institutions internationales ne sont-elles pas des carrefours privilégiés d'échanges créateurs pour l'avenir de l'homme? Singulièrement, de par sa charte de fondation, l'UNESCO a vocation de «contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, en resserrant, au moyen de l'éducation, de la science et de la culture, la collaboration entre les nations». Un tel dessein ne pouvait laisser l'Eglise indifférente. Aussi le Saint-Siège a-t-il manifesté, dès la création de votre Organisation, tout l'intérêt qu'il y portait en choisissant en la personne de Mgr Roncalli - le futur Jean XXIII - son premier Observateur permanent, et en entretenant depuis lors d'étroites et confiantes relations. De nombreuses Organisations internationales catholiques vous apportent par ailleurs leur concours dans le cadre des Organisations non gouvernementales et tout récemment encore, l'année internationale de l'éducation Nous fournissait l'occasion d'explicitier la contribution spécifique de l'Eglise à ce grand oeuvre: «mettre les hommes en mesure d'accomplir, en hommes, leur merveilleuse destinée» (*Note du Saint-Siège à l'occasion de l'année internationale de l'éducation*, le 8 décembre 1970).

Une conviction profonde en effet anime l'Eglise: «C'est le propre de la personne humaine de n'accéder vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture, c'est-à-dire en cultivant les biens et les valeurs de la nature» (*Gaudium et Spes*, 53, § 1). Cet idéal implique le passage d'une société où l'instruction était le fait du privilège à un monde en marche vers sa promotion universelle. Cette immense entreprise, de par sa finalité même, se situe à un plan international,

celui-là même où vous œuvrez avec des moyens sans cesse accrus, mais toujours insuffisants devant l'ampleur de la tâche à accomplir.

Cloisonné par des frontières politiques et divisé par des tensions idéologiques, le monde n'en est pas moins parcouru par un profond désir d'unité, avivé par ses divisions mêmes. C'est à cette aspiration que l'UNESCO a vocation de répondre. L'éducation forme l'homme, la science lui fournit le moyen d'agir, la culture l'épanouit en le familiarisant avec le passé, en l'enracinant dans le présent, en l'ouvrant sur l'avenir. A ces trois plans, vos moyens d'action sont au service de la grande famille humaine.

Si la culture ne se réduit pas à la simple possession d'un patrimoine hérité du passé, les grandes expériences de l'humanité, dans son cheminement plurimillénaire, avec les témoignages de l'art, de la pensée, des littératures, des religions, des sciences et des techniques n'en sont pas moins une composante essentielle. S'en priver serait se couper de ses racines; y renoncer, se mutiler gravement. Aussi l'action de l'UNESCO en ce domaine doit-elle appeler la reconnaissance de tous les hommes dignes de ce nom: qu'il suffise d'évoquer ici la chaîne de solidarité suscitée par la campagne entreprise pour préserver les œuvres d'art de la Nubie. Au moment où le génie de l'homme commence à maîtriser de nouveaux espaces, nul doute que la redécouverte de son passé ne lui soit maîtresse de vie et de sagesse, en même temps que source de légitime fierté.

Encore faut-il que tous les hommes puissent prendre part à ce développement de l'esprit. Sans doute les siècles passés avaient-ils quelque moyen de faire bénéficier les masses des richesses culturelles de l'élite intellectuelle. Mais aujourd'hui l'écriture et la lecture apparaissent comme des éléments indispensables, aussi bien d'intégration sociale que d'enrichissement personnel, et donc requis pour rendre l'homme capable de s'accomplir en plénitude. Seule cette éducation de base permet d'assurer le développement. Nous le répétons avec force: «La faim d'instruction n'est pas moins déprimante que la faim d'aliments: un analphabète est un esprit sous-alimenté» (*Populorum progressio*, 35). Les déclarations des plus hautes instances internationales - Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, art. 26 et 27; Droits de l'enfant solennellement proclamés le 20 novembre 1959 à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations Unies, principes 2 et 7, et celles du Concile du Vatican: Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, Chap. II, l'essor de la culture, n. 60 -, Nous avons plaisir à le souligner, se rejoignent sur ce point. Mais à quoi servirait-il «de proclamer des droits, si l'on ne mettait en même temps tout en œuvre pour assurer le devoir de les respecter, par tous, partout, et pour tous»? (*Message à la Conférence internationale des droits de l'homme à Téhéran*, le 15 avril 1968, dans *AAS* 60, 1968, p. 285; *Documentation catholique*, t. LXV, 1968, col. 883) C'est dire avec quelle satisfaction l'Eglise voit se conjuguer en ce domaine, sous l'active impulsion de l'UNESCO, les initiatives privées et les projets publics. Elle-même s'y emploie du reste de longue date, selon ses moyens, avec une conviction d'autant plus ferme qu'elle s'enracine dans les grandes certitudes qui constituent sa raison d'être.

Sans qu'il y ait confusion sur ce point, une telle œuvre en effet ne peut se soutenir que par un idéal, cet humanisme qui inspira l'action de tant de nos devanciers: il ne suffit pas de donner le goût du savoir et les moyens du pouvoir, il faut encore y ajouter des raisons de vivre. Vous le déclariez vous-même très justement lors de la «Rencontre des cultures» organisée au siège de votre Organisation «sous le signe de la collaboration et de la paix» au lendemain du Concile œcuménique Vatican II: «Il n'y a pas d'organisation du travail intellectuel collectif sans spiritualité . . . L'UNESCO est essentiellement cela: à la fois un instrument et une expérience spirituelle de l'universel humain» (*Allocution de clôture de M. René Maheu, dans Rencontre des cultures à l'UNESCO sous le signe du Concile*, Paris, Mame 1966, p. 68). Par delà l'instruction, tel est bien l'objectif de l'éducation: former des hommes, leur apprendre à vivre, apporter à une jeunesse en quête de vérité, assoiffée d'authenticité, plus qu'un savoir en perpétuelle évolution, une sagesse qui soit projet de vie enraciné dans une civilisation déterminée; en même temps leur donner le moyen de le réaliser, féconder les intelligences, forger les volontés, éveiller les consciences et préparer à l'action: bref, «construire un monde fraternel où tous les membres de la grande famille humaine . . . parviennent à maîtriser progressivement les forces de la nature, à développer harmonieusement les possibilités de la culture et, dans le respect des légitimes diversités, à promouvoir une civilisation de l'universel» (*Note du Saint-Siège à l'UNESCO*, n. 8).

L'UNESCO a ainsi vocation d'œuvrer au développement intégral de l'homme, responsable de son destin devant ses frères et devant l'histoire, et appelé à résoudre les nombreuses antinomies auxquelles il est confronté: échanges culturels multipliés et sagesse ancestrale conservée, expansion d'une culture nouvelle et fidélité vivante à l'héritage des traditions, harmonisation entre l'ancienne culture classique et la nouvelle culture scientifique et technique, émiettement des disciplines spécialisées et synthèse du savoir, développement du génie inventif et épanouissement de la contemplation, symbiose entre les masses et les élites, légitime autonomie de la culture et respect des valeurs religieuses. Ces questions fondamentales (Cfr. *Gaudium et Spes*, 56) ne peuvent être résolues que par une volonté commune de respect et d'accueil aux valeurs qui sont l'honneur des cultures engendrées par l'humanité, en leur diversité même: «Entre les civilisations comme entre les personnes, un dialogue sincère est en effet créateur de fraternité» (*Populorum progressio*, 73; cfr. *Ecclesiam suam*, dans *A.A.S.* 56, 1964, p. 639 ss.).

Notre représentant personnel aux cérémonies commémoratives qui marqueront le vingt-cinquième anniversaire de l'UNESCO, notre cher fils le Cardinal Jean Daniélou, vous portera ce vœu, que Nous aurions aimé vous exprimer Nous-même de vive voix, si les circonstances Nous avaient permis de répondre à votre déférente invitation. C'est avec ces sentiments de profonde estime et de confiance que Nous appelons de grand cœur l'abondance des divines bénédictions sur les efforts inlassables que vous faites pour hâter l'avènement d'une société plus juste et fraternelle.

*Du Vatican, le 1er Novembre 1971.*

\*AAS 63 (1971), p.837-840.

*Insegnamenti di Paolo VI*, vol. IX p.968-972.

*L'Osservatore Romano*, 5.11.1971 p.1.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française*, n.46 p.2.

*La Documentation catholique* n.1598 p.1054-1055.